



### **Avis de publication d'un règlement**

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CO-2021-1175 modifiant le Règlement CO-2013-803 constituant le conseil local du patrimoine*.

2. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

3. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à [greffe.co@longueuil.quebec](mailto:greffe.co@longueuil.quebec).

Longueuil, le 20 décembre 2021

Carole Leroux, avocate

Assistante-greffière